



Héritage et succession

Par **fabie22**, le **21/06/2020** à **11:53**

Bonjour,

Ma maman est décédée le 14/12/17, le partage a eu lieu le 08/03/19.

J'ai toujours réclamé le remboursement de frais divers justifiés pour maman (4000,45 €) et mes indemnités de licenciement (2080,72 €) car j'étais également aidante familiale reconnue et rémunérée par maman.

En recevant le solde notarial, j'étais très surprise de ne pas être remboursée de cette somme, le cabinet notarial me confirmant que mon dû a été attribué par confusion alors qu'il n'en a jamais été question.

J'ai versé une soulte à mon frère, il était question que celui-ci règle la moitié des dettes de maman, çà n'a pas été le cas. Je n'arrive pas à obtenir les justificatifs de paiements correspondants.

Qu'en pensez-vous ?

Cordialement.

Madame **Anonymisation**

Par **Visiteur**, le **21/06/2020** à **12:32**

Bonjour

[quote]
mes indemnités de licenciement

[/quote]
Je ne comprends pas bien cela, quel type de contrat aviez vous, contrat CESU peut-être ?

Par **fabie22**, le **21/06/2020** à **23:10**

Oui, j'avais le statut du "salarié du particulier employeur (ma maman)" rémunéré par CESU.